



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 AVRIL 2025

<p>Conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 22 Représentés : 05 Votants : 27</p> <p>Date de la convocation : Le 1^{er} avril 2025</p> <p>Publication site internet : Le 14 avril 2025</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI.</p> <p>Etaient représentés : M. Mustapha HADDOU ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Agnès CHEVALLIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Madame Catherine CLAVEL, M. Nathan EXCOFFIER ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET.</p> <p>Absentes : Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.</p>
--	--

Délibération n°32 – DE.2025-051

Réhabilitation EHPAD « La Nivéole » - Approbation du plan de financement

Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER

Par délibération en date du 17 février 2020, le Conseil Municipal approuvait les travaux de réhabilitation globale de l'EHPAD pour un montant maximum de travaux estimé à 3 042 000 € comprenant en particulier, une rénovation thermique ambitieuse du bâtiment, des travaux d'aménagement dans les chambres et les parties communes, la mise en conformité au regard de la sécurité incendie et de l'accessibilité afin de garantir le bon fonctionnement de l'établissement et d'offrir des conditions d'accueil de qualité.

Les travaux étant aujourd'hui achevés, il convient d'approuver le plan de financement actualisé tel que détaillé ci-après :

Le coût final de l'opération s'élève à 2 804 023.19 € financée comme suit :

- 200 000 € au titre de la DETR 2020,
- 200 430 € au titre de la DSIL 2021 rénovation énergétique,
- 75 000 € au titre de la participation de la Caisse de retraite Klesia-Agirc-Arrco,
- 100 000 € au titre de la participation de la Caisse de retraite Apicil-Agirc-Arrco,
- 608 400 € par l'ARS au titre du Plan d'Aide à l'Investissement 2020,
- 575 000 € par l'ARS au titre du Plan d'Aide à l'Investissement Complémentaire 2021,
- 1 045 193.19 € d'autofinancement de la Commune.

La Commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le plan de financement tel que présenté ci-avant.

Secrétaire de séance
Françoise VIGUET-CARRIN
Adjointe au Maire



Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Par Délégation du Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250407-20250407_DE32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (2 place Verdun – BP 1135 – 38022 GRENoble cedex) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible sur : www.telerecours.fr